

PLUi d'Aubagne : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 18 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Aubagne (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 216 zones, dont 154 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 18 décembre 2025.

- Le PLUi d'Aubagne s'applique dans sa version du 15 décembre 2025 ; nous publions 10 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 216 zones : 154 urbaines (U), 12 à urbaniser (AU), 13 agricoles (A) et 37 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Aubagne occupe le rang 4 par le nombre de zones délimitées : 164 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 1 311 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Aubagne depuis 2013, pour 3 491 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	216 zones
Zones urbaines (U)	154 zones
Zones à urbaniser (AU)	12 zones
Zones agricoles (A)	13 zones
Zones naturelles (N)	37 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_200054807_D
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_D/246ea52e6724dbf5bb5b106c74e2934f/20054807_reglement_20251215_D.pdf
Règles extraites	10 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Aubagne

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aubagne-13005>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aubagne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054100685>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, 28 reconnaissances, Affaissement minier
1er avril 2023

Sécheresse

3 plans

Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA1, UA2, UA3, UB3, UB4, UC1, UC2, UC3, UD1, UD2, UD3, UEa1p, UEa2, UEb1, UEb1a, UEb2, UEbc, UEc1, UAUH, LAUMo, ZAUE, ZAUAH, ZAUM
UEc1m, UG1, UG2, UG2a, UG3, UM, UQi, UQp, UT1, UT2, UV1, UV3, Up

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

13005

13400

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

216 zones

216 zones

216 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Carnoux-en-Provence (3,5 km)

La Penne-sur-Huveaune (4,0 km)

Roquevaire (6,7 km)

Roquefort-la-Bédoule (6,8 km)

Marseille 11e Arrondissement (6,9 km)

Gémenos (7,1 km)

Cassis (8,1 km)

Allauch (8,1 km)

Ceyreste (9,6 km)

Marseille 12e Arrondissement (10,1 km)

La Destrousse (10,2 km)

Peypin (10,4 km)

Auriol (10,7 km)

17 zones

43 zones

76 zones

49 zones

207 zones

35 zones

86 zones

144 zones

40 zones

133 zones

61 zones

89 zones

138 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aubagne-13005>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aubagne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marseille 9e Arrondissement (10,9 km)	141 zones
Marseille 10e Arrondissement (11,5 km)	94 zones
Plan-de-Cuques (11,5 km)	54 zones
Cuges-les-Pins (11,8 km)	39 zones
Cadolive (11,9 km)	34 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aubagne-13005>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.